



**Conseil
Municipal**

**Du
25/02/2011**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 21/02/2011

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
02**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS:, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

M. BERSOT Alain
M. MICHEL Bruno,
M. BAGUET Thierry

Pouvoir donné à :

M. BOURGEOIS Michel

**Projet de requalification de l'espace Fanican - Pie du Chêne
Demande de subvention au titre de la dotation
des territoires ruraux 2011**

Rapporteur: Le Maire

Par délibération de ce jour, vous venez d'approuver l'étude globale de requalification de l'espace "Fanican-Pie du Chêne" réalisée par le CAUE et vous avez décidé de lancer une première tranche de travaux pour la requalification de la rue de la Pie du Chêne et des espaces publics associés.

Bien que l'avant projet de cette première tranche de travaux ne soit pas encore réalisé, nous avons pu, à partir de différentes études réalisées précédemment, estimer le montant prévisionnel de cette première tranche et la nature des travaux à réaliser en priorité.

Je vous rappelle que suite aux difficultés financières que nous avons rencontrées dans le cadre du contournement de VESOUL par la RN 19 et notre lotissement "Les coteaux de la Roche" (Gelé en fin de viabilisation), nous avons dû, à plusieurs reprises, repousser les travaux de requalification des rues de la Pie du Chêne et de Fanican et abandonner notre schéma général d'aménagement esthétique et fonctionnel du Village.

Je vous rappelle également que ces deux rues sont le seul accès au lotissement "Aux Chailles, qu'elles sont dans un état de vétusté très avancé et qu'il ne sera pas possible de faire face à une nouvelle saison hivernale sans risque pour la sécurité de nos concitoyens.

je vous propose donc de prendre connaissance de l'étendue des travaux de cette première tranche (Document en annexe)

Ce projet global pourrait être éligible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, compte tenu des critères annoncés dans la circulaire du 26 janvier 2011. Je vous propose donc de solliciter cette subvention.

Par ailleurs, depuis deux ans nous avons comptabilisé plusieurs subventions du département au titre de l'AED dans le cadre de notre programme de rénovation de la voirie. Ces subventions n'ont pas été utilisées pour les raisons citées précédemment et peuvent être affectées à cette opération.

Cette opération pourra peut-être également faire l'objet de subvention au titre des amendes de police, sous réserve de vérification (zone 30)

Le solde sera financé sur nos fonds propres et par l'emprunt.

Je vous invite à prendre connaissance du projet de plan de financement. (Document en annexe)

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR doit être déposé en préfecture pour le 1er mars au plus tard. Il sera incomplet quand à la définition précise des travaux et au chiffrage détaillé. Il sera très rapidement complété, puisque vous avez décidé de lancer la consultation d'un Maître d'œuvre.

Décision prise à l'unanimité:

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide:

- 1. De solliciter l'aide de l'état au titre de la dotation des territoires ruraux en vue de procéder à la requalification de l'espace "Fanican - Pie du Chêne" et pour une première tranche de travaux définis dans le programme annexé à la présente délibération.**
- 2. Demande à M. le Préfet de Haute-Saône de prendre en compte dans l'instruction de cette demande, l'urgence de cette opération et les difficultés financières de la commune, dues aux contraintes d'urbanisme qui pèsent sur la collectivité dans le cadre du projet de contournement de Vesoul par la RN19.**
- 3. S'engage à lancer très rapidement les études de maîtrise d'œuvre afin que ces travaux soient réalisés en 2011.**
- 4. Approuve le plan de financement proposé par le Maire et s'engage à rechercher d'autres sources de financement ou à autofinancer l'opération si les subventions étaient inférieures au montant sollicité.**
- 5. S'engage à prendre en compte dans cette opération les questions d'accessibilité et de développement durable.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS